



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
E-mail : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 20 décembre 2013

À

Madame la Directrice Académique
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Madame la Directrice Académique,

Suite aux discussions qui ont eu lieu au niveau ministériel concernant les métiers et les parcours professionnels de l'Éducation Nationale, un certain nombre d'engagements ont été pris. Dans le cadre de la déclinaison départementale de ces engagements, des groupes de travail doivent se tenir et des décisions doivent être actées, notamment en ce qui concerne la direction d'école.

Le principe de la simplification administrative a été acté, tout comme l'aide administrative :

- des groupes de travail associant les organisations syndicales et respectant la représentativité des CTSD doivent mettre en place des protocoles de simplification.
- un guide juridique doit être élaboré.
- une personne référente doit être identifiée pour apporter une assistance juridique aux directeurs.

Ces engagements n'auront de sens que s'ils prennent une forme très concrète. C'est pourquoi nous vous demandons de nous faire connaître les modalités de mise en œuvre départementale de ces différents engagements et le calendrier des discussions.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice Académique, mes sincères salutations.

Le Secrétaire Départemental

Fabrice COUÉGNAS